



Avis au Conseil n° 17-03

Objet : Considérations environnementales relatives au développement de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) dans l'éventualité d'une modification de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord;

RAPPELANT les objectifs environnementaux de l'ALÉNA, incluant des niveaux accrus de protection de l'environnement;

CONSTATANT la position publique de la Maison-Blanche (www.whitehouse.gov), à savoir que le président des États-Unis « est résolu à renégocier l'ALÉNA » de manière équitable et dans le but de promouvoir la croissance économique et de « revitaliser [...] les collectivités désavantagées »;

CONSTATANT ÉGALEMENT la déclaration publique de la Chambre des Communes faite le 6 juin 2017 par Affaires mondiales Canada, précisant que « [n]ous nous réjouissons à la perspective de travailler avec nos partenaires du continent pour moderniser l'Accord de libre-échange nord-américain et pour améliorer encore davantage notre formidable partenariat commercial », (www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2017/06/discours_de_la_ministrefreelandsurlesprioritesducanadaenmatiered.html) et la déclaration faite aux médias par le ministre de l'Économie du Mexique, qui voit d'un bon œil la possibilité de « moderniser » et d'améliorer l'ALÉNA (www.elfinanciero.com.mx/economia/guajardo-percibe-que-eu-qui-ere-que-darse-en-el-tlcan.html);

RECONNAISSANT que les processus de consultation publique sur la renégociation de l'ALÉNA ont été lancés par les trois Parties à l'ALÉNA et à l'ANACDE;

RECONNAISSANT que les impacts environnementaux d'un commerce accru sont un facteur important qui doit être pris en compte pour minimiser les effets externes néfastes et maximiser le développement durable et la prospérité économique à long terme, qui peuvent être stimulés par un accord commercial régional;

RÉAFFIRMANT l'interdépendance des environnements du Canada, du Mexique et des États-Unis;

TENANT COMPTE du fait que, depuis plus de 20 ans, les Parties à l'ALÉNA appliquent efficacement l'ANACDE pour examiner les impacts environnementaux du commerce et promouvoir le développement durable et la prospérité de manière concertée et solidaire;

SOUMET les recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

1. Prendre des mesures concrètes pour que les représentants gouvernementaux responsables du développement ou de la renégociation de l'ALÉNA et engagés dans ce processus reconnaissent qu'il faut absolument se pencher sur les préoccupations environnementales et renforcer les mesures prises pour y répondre dans le cadre d'un mécanisme régional juste, moderne et actualisé qui accorde la priorité aux besoins des collectivités et fait la promotion d'une croissance économique durable;
2. Agir de manière diligente pour que les représentants gouvernementaux responsables du développement ou de la renégociation de l'ALÉNA et engagés dans ce processus soient conscients des liens inhérents entre un commerce régional progressif et une plus grande durabilité de l'environnement en Amérique du Nord;
3. Prendre des mesures visant à promouvoir et à garantir le respect et la promotion des principes démocratiques essentiels que sont la transparence et la participation utile du public tout au long des discussions, des débats et de la renégociation de l'ALÉNA, à l'échelle tant nationale nord-américaine;
4. Tenir compte des expériences, des réussites, des connaissances et de la valeur ajoutée associées à l'ANACDE et à ses institutions—le Conseil, le Comité consultatif public mixte et le Secrétariat—en ce qui a trait à l'étude des préoccupations environnementales et à la promotion de la transparence, du dialogue et de la participation du public depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA;
5. Soutenir l'intégration de l'ANACDE et de ses institutions, principes et mécanismes de communication publique à un éventuel Accord de libre-échange nord-américain renouvelé.

Ayant confiance que les recommandations formulées dans le présent avis cadrent étroitement avec les priorités stratégiques que le Conseil a établies, les membres du CCPM cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM
26 juillet 2017**